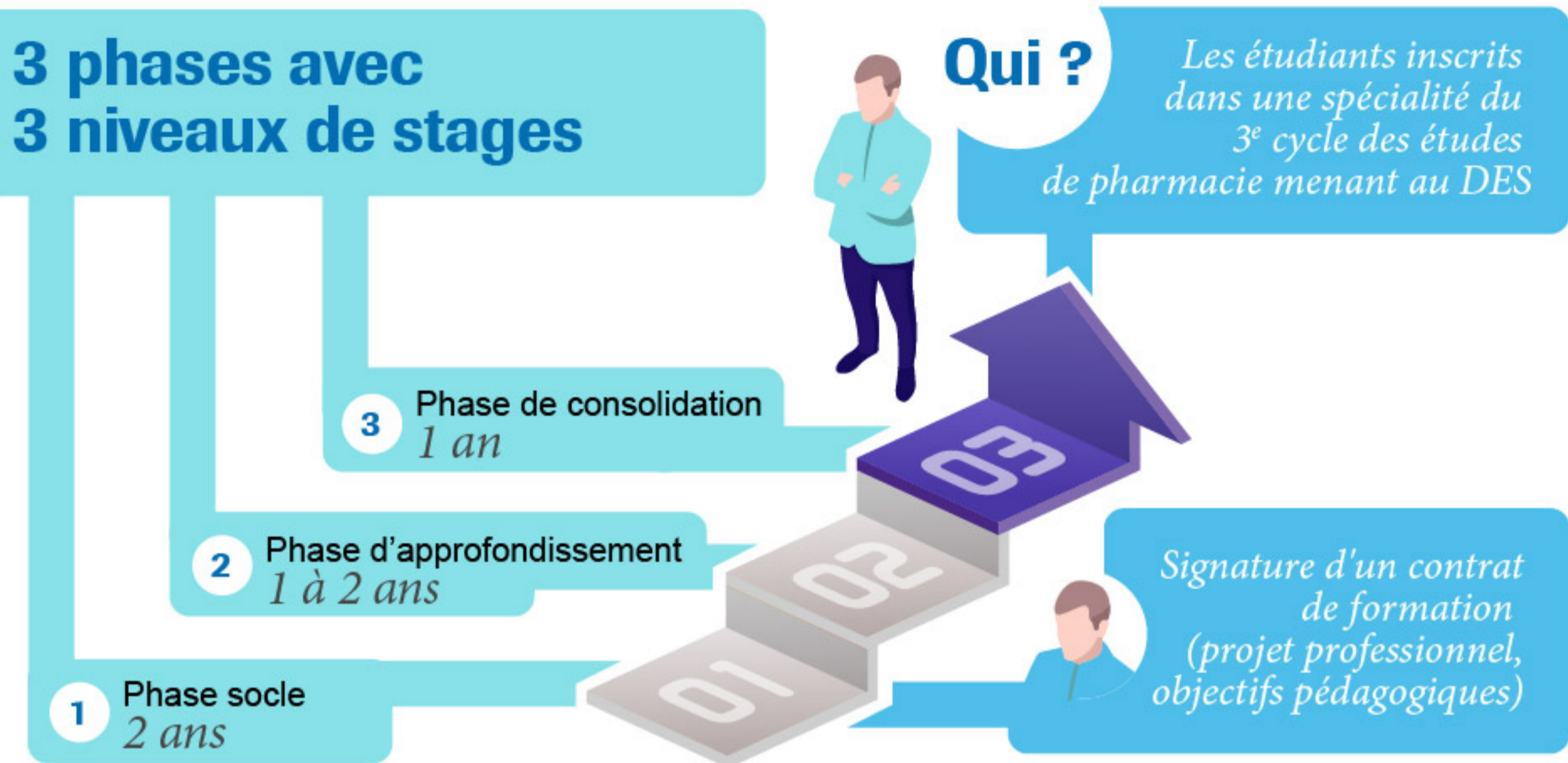


# Réforme de l'internat en pharmacie

La réforme de l'internat des études en pharmacie est entrée en vigueur le 7 octobre 2019. Principale modification: introduction de la progressivité dans l'acquisition des connaissances et des compétences professionnelles. Quels changements concrets?



## Quelle durée d'études ?



**4 ans** voire 5 ans pour l'option précoce « radiopharmacie »

## Quand ?



Rentrée de septembre 2020

## Qui ?



Les étudiants reçus au concours national d'internat 2019-2020



Les assistants des hôpitaux des armées reçus au concours 2019 de cette spécialité



Les inscrits aux nouveaux DES Pharmacie hospitalière

## Régime transitoire



Pour l'affectation des internes (gouvernance régionale)



Pour la fixation du nombre de postes à l'internat

## Rappel sur la suppression de la PACES

Les décrets et l'arrêté concernant la suppression de la PACES et les nouvelles modalités d'accès aux études de santé ont été publiés le 5 novembre 2019.

### Dès la rentrée 2020

#### Fin du numerus clausus



Nombre d'étudiants admis défini par les universités (selon capacités d'accueil et besoins de chaque territoire)

#### Deux options pour les lycéens



Soit une licence avec option "accès à la santé" pour la filière convoitée (médecine, pharmacie, etc)



Soit un PASS (Parcours spécifique accès à la santé) avec une autre discipline en option (droit, langues, biologie, etc)

#### Fin de la première année



Si validée, intégration en 2<sup>e</sup> année de la filière santé souhaitée



Si non validée, poursuite de la licence avec possibilité de se représenter en fin de 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> année

## À savoir

- Pour rappel, la réforme de l'internat en pharmacie intervient dans la continuité de la réforme du Diplôme d'études spécialisées (DES) de médecine, créant donc trois phases correspondant à des stages de trois niveaux.
- De ce fait, le DES de pharmacie est remplacé, depuis la rentrée universitaire 2019-2020, par un nouveau DES pharmacie hospitalière.
- A noter qu'il est possible de présenter deux candidatures en santé maximum au cours d'un premier cycle d'études.